

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE
DELIBERATION N°2023_084

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le 2023
ID : 076-217601087-20231130-2023_084-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
30 NOVEMBRE 2023



Date de la convocation : 24/11/2023

Date d'affichage : 24/11/2023

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 23

Représentés régulièrement convoqués : 10

Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Gaëlle RICHEL, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Patricia RENAULT pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL, Mme Marie MABILLE pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY, M Hervé ADEUX pouvoir à M Michel PHILIPPE, Mme Isabelle HERBERT pouvoir à M Grégory DEREN, Mme Karen YVAN pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, M Jean-Marie LÉGUILLON pouvoir à Mme Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Jérôme ROBERT, M Vincent BOURGES pouvoir à Mme Margaux VANTHOURNOUT, Mme Marie-Françoise GUGUIN pouvoir à Mme Nicole BERCES, M Lionel ANSELMO pouvoir à Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES

Secrétaire de séance : M Grégoire POUPON

2 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2023_084

Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRé)

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023
DELIBERATION N°2023_084

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

2023

ID : 076-217601087-20231130-2023_084-DE



- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

- vu l'avis favorable du comptable en date du 22 mai 2023,

Considérant que :

- La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable et le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 développée du budget de la Ville de Bois-Guillaume

- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr